

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 09 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	24
- votant par procuration	5
- absent	0
- total des votants	29

x x x

Compte rendu de la séance affiché le 10 décembre 2021.

x x x

L'an deux mille vingt et un, le jeudi neuf décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le trente novembre, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Conformément aux dispositions dérogatoires mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la COVID 19 et rétablies jusqu'au 31 juillet 2022 par la loi Vigilance sanitaire n°2021-1465 du 10 novembre 2021, la séance s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Le caractère public de la réunion a toutefois été assuré puisque les débats étaient accessibles au public, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Par ailleurs, à titre dérogatoire, le Conseil Municipal pouvait valablement délibérer avec un tiers (*et non la moitié*) de ses membres en exercice présents et chaque élu pouvait disposer de deux procurations.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL (*élue 8^{ème} Adjointe en début de séance*), Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Marie-Hélène LONGO	qui donne pouvoir à	Mme Christine DÉCHAMPS
Mme Michelle DAJON	qui donne pouvoir à	Mme Brigitte POLLET
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
Mme Angélique DUVAL	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS

Absent :
//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Tarek HAMMAN a été nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.106/12.21

Objet : Télérthon
Soutien de la Ville de Lillebonne
Versement des recettes perçues lors de l'ouverture de la patinoire le 4 décembre 2021 à l'AFM
Télérthon

Délibération n°: D.106/12.21

Objet : Téléthon

Soutien de la Ville de Lillebonne

Versement des recettes perçues lors de l'ouverture de la patinoire le 4 décembre 2021 à l'AFM Téléthon

Monsieur AUBÉ rappelle que dans le cadre des animations de Noël, qui se déroulent du 3 au 31 décembre 2021, a été installée, place Carnot, à l'initiative de la Ville de Lillebonne, une patinoire synthétique.

Le samedi 4 décembre 2021, le Téléthon s'est déroulé en centre-ville, avec la participation des associations lillebonnaises et la mise en place d'un marché. A cette occasion, la patinoire a été ouverte au public.

Afin de soutenir l'action menée par l'AFM Téléthon, la Ville de Lillebonne souhaite reverser la totalité des recettes perçues lors de l'ouverture de la patinoire lors de cette journée du 4 décembre 2021, à savoir un montant de 262 euros.

Il convient, par conséquent, que le Conseil Municipal autorise, par délibération, cette opération.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.2121-29,

Considérant le souhait de la Ville de Lillebonne d'apporter son soutien financier à l'action menée par l'AFM Téléthon,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement d'une subvention à l'AFM Téléthon au titre de l'année 2021 de 262 euros ; subvention dont le montant est égal à celui des recettes perçues lors de l'ouverture au public de la patinoire le 4 décembre 2021,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous actes afférents.

La somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Ville, nature 6574.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

*Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,*

